

Le Département soutient l'entretien et la restauration du patrimoine des communes ariégeoises



Le Conseil Départemental de l'Ariège participe à hauteur de 110 000 EUR au financement de l'entretien et de la réparation des monuments historiques ariégeois.

La restauration porte aussi bien sur des objets protégés, comme ce coffret reliquaire du XIII^{ème} siècle appartenant au trésor de Saint-Lizier, que sur des édifices tels que l'église Notre-Dame de Vals qui nécessite des travaux urgents de toiture. Les communes de Rabat-les-Trois-Seigneurs, Camon, Vernajoul ou encore la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées sont également aidées par ce dispositif.

Par ailleurs, le Département intervient dans le cadre d'opération de restauration du petit patrimoine non protégé, c'est le cas notamment auprès des communes d'Augirein et Arignac pour un montant global de 11 500 EUR.

Au chevet du patrimoine des Ariégeoises et des Ariégeois, le Conseil Départemental concourt à la préservation de la culture ariégeoise et à la valorisation du cadre de vie.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr